

LE BREVET PROFESSIONNEL

« Activités gymniques de la forme et de la force »

(Arrêté du 10 août 2005)

Le diplôme comprend :

- 10 Unités capitalisables (UC)

avec

- 4 Mentions

A- Activités gymniques acrobatiques

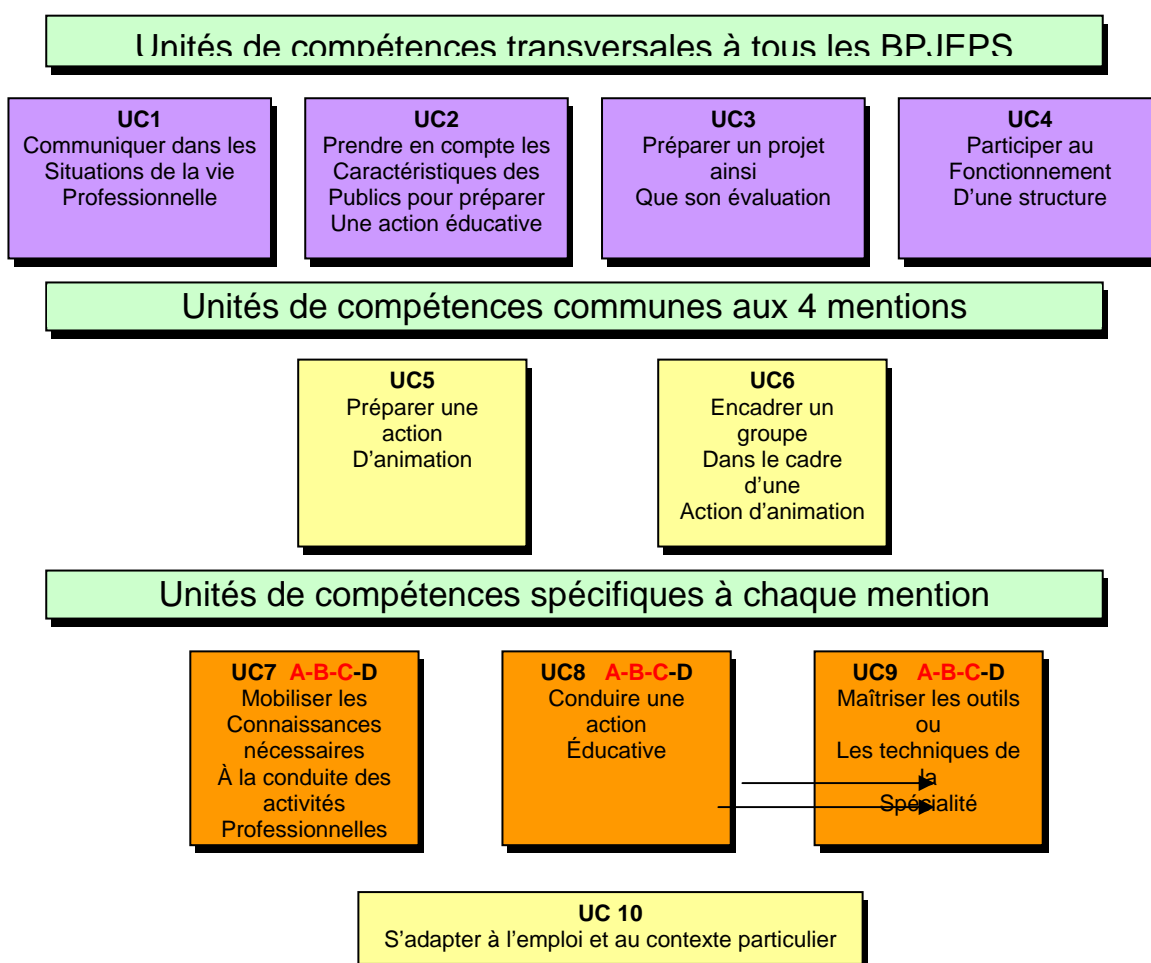
B- Activités gymniques d'expression

C- Forme en cours collectifs

D- Haltères-musculation et forme sur plateau

et

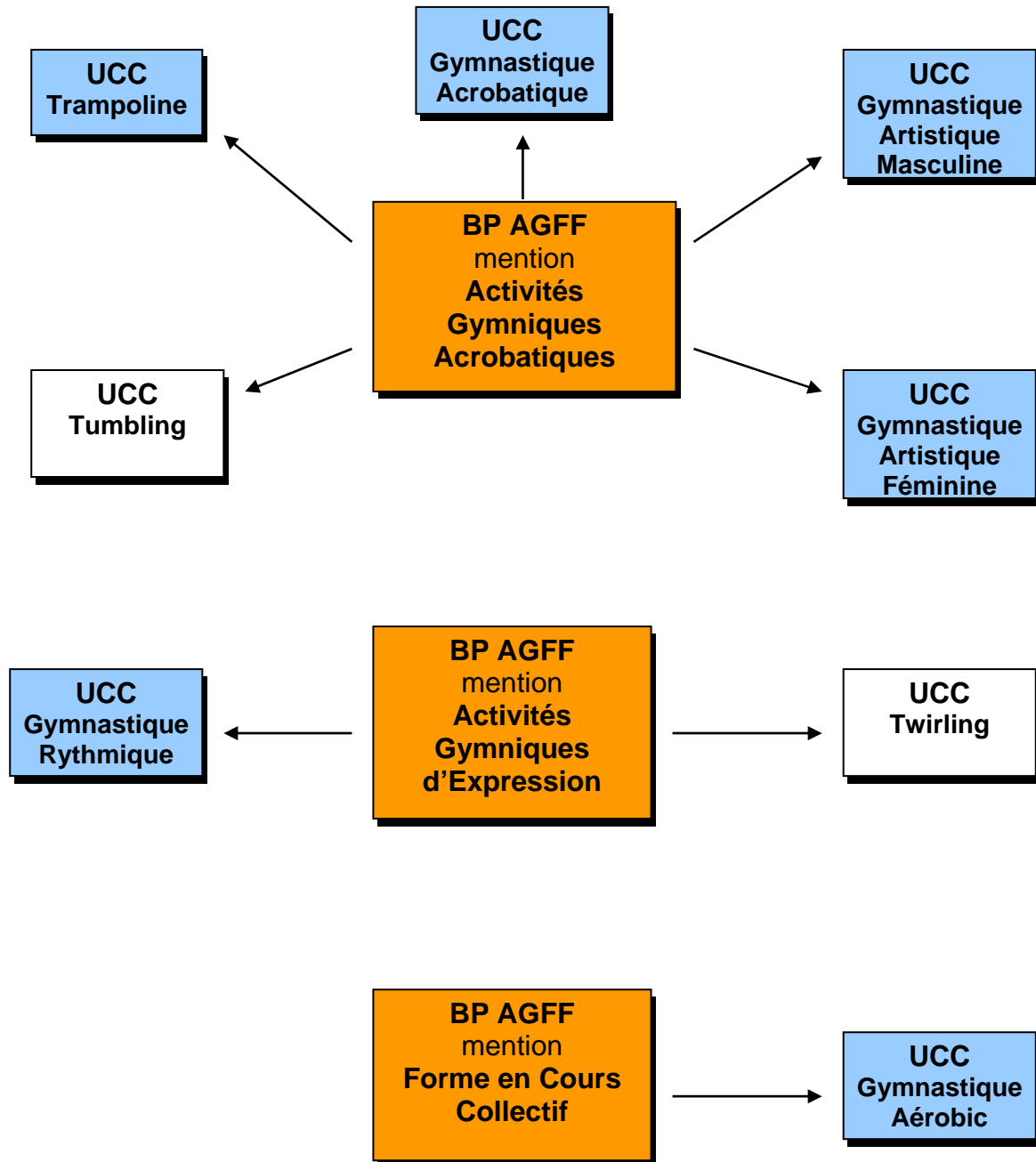
- Un **stage** en alternance dans une structure d'accueil avec un tuteur



Seules les mentions indiquées en **rouge** seront proposées par le CIFF

Les UC complémentaires

Après avoir obtenu les **10 UC dans une mention**, il est possible d'obtenir une ou plusieurs UC complémentaires.



Seules les UC indiquées en **bleu** seront proposées par le CIFF

Les **titulaires d'un BEESAG** peuvent certifier une ou plusieurs UC complémentaires

Par exemple : un ou une titulaire du BEESAG GAF ou GAM peut certifier un UC complémentaire trampoline ou gymnastique acrobatique